Bulletin pour les associations du département n°25

Associa' treize

Printemps 2014

© DR

« Compagnie des rêves urbains

Curiosités architecturales

Avez-vous un jour relevé la tête en déambulant dans votre ville ? Savons-nous vraiment regarder le bâtiment devant lequel nous passons tous les jours, la tête occupée ailleurs ? Qui regarde qui : la ville ou le citoyen ? A toutes ces questions que vous ne vous posez pas, la Compagnie des rêves urbains répond. L'association créée en 2003 a pour but de valoriser l'environnement urbain en suscitant la curiosité des habitants. « On parle peu de la ville devenue parfois un décor ordinaire. Nous essayons par diverses méthodes de sensibiliser tous les publics à l'architecture urbaine », argumente Aurore Leconte, administratrice de l'association. C'est en s'appuyant sur la pédagogie active que les 11 salariés permettent à des élèves, des jeunes ou des adultes de mieux connaître leur quartier ou les secteurs en mutation architecturale, et par conséquent sociale, comme la Joliette à Marseille. Ateliers de sensibilisation, création d'outils, élaboration de carnets en ligne, expositions, jeux de société, visites de terrain, c'est au contact de la réalité que les choses prennent sens.

Là un immeuble, ici une rue, plus loin un jardin ou une place, la compagnie des rêves urbains s'appuie sur tout ce qui est dans l'espace du quartier pour en faire comprendre son évolution, voire son utilité. Mais la réflexion peut-être aussi en amont comme dans le cas de l'aménagement de l'îlot Velten dans le 1er arrondissement de Marseille. « Nous avons mené un travail collaboratif de conception et d'animation d'ateliers entre les professionnels de terrain, les habitants et les autres usagers de l'espace. In fine, nous avons rédigé une synthèse des besoins des usagers avec les éléments d'analyse de fonctionnement et la mise en exergue des principales problématiques », souligne Aurore Leconte. La Compagnie des rêves urbains a, l'année dernière, encouragé la curiosité architecturale urbaine auprès de 3 300 personnes, notamment à Marseille et à Aix.

« Nous essayons de sensibiliser tous les publics à l'architecture urbaine »

http://desrevesurbains.free.fr
09 51 52 64 29
contact@revesurbains.fr

2014 poursuivons notre collaboration

© J. Manchion

Chers amis.

C'est peu de dire que l'année 2013 a été riche en émotions culturelles et associatives. L'année capitale a permis la réalisation de centaines de projets, la communion de milliers de citoyens, la découverte de spectacles éclectiques et la connaissance des nouveaux artistes.

2013 fut plus qu'une année culturelle. Elle a été l'éclosion d'un élan de toutes les volontés, dans les quartiers, dans les villes, dans les écoles, dans les lieux culturels, au sein de collectifs ou d'associations. Bon nombre d'entre vous ont été les acteurs de cet élan et de cette grande fête, grâce à vos initiatives et vos talents d'animation.

2013 fut aussi une année d'évolution dans le dialogue entre l'institution et vous, acteurs associatifs du département. Un changement de pratiques caractérisé par le passage à la dématérialisation des dossiers de demande de subvention. Et je tiens particulièrement à vous féliciter car à ce jour, 90% des demandes ont été faites via la plateforme de gestion. Soit plus de 8 000 dossiers déposés. Un véritable succès assuré par le travail des équipes en interne, et votre faculté à vous adapter à ce nouvel outil. Cette dématérialisation vous permet d'ores et déjà de suivre l'évolution de votre demande, son traitement et sa finalisation.2014 sera aussi sur la voie de l'évolution avec la prise en compte des inégalités pour aller vers un département plus solidaire. J'ai notamment décidé de mettre en place un certain nombre d'actions permettant de redonner aux femmes une plus grande place dans le sport. En soutenant par exemple les projets sportifs associatifs facilitant la place de la femme au sein d'une manifestation ou d'un club, ou en créant un réseau départemental « Sport et femmes » animé par le Comité départemental olympique et sportif. Vous le voyez, votre projet associatif et nos initiatives verront cette année encore se croiser nos chemins, pour garder l'élan du passé et construire l'avenir de notre département.

« Je tiens particulièrement à vous féliciter car à ce jour, 90% des demandes ont été faites via la plateforme de gestion »

Jean-Noël Guérini
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Président du Conseil général

L'heure des bilans

Marseille Provence 2013

Après une année riche en évènements culturels qui ont mis à l'honneur Marseille et une bonne partie de notre département, voici quelques chiffres sur la fréquentation des sites et évènements de l'année écoulée…

© M. Michalczal

© C. Rombi

Les Archives et Bibliothèque départementales ont accueilli plus de **48.000 visiteurs** *(sites de Marseille et d'Aix en Provence confondus)* et **La Galerie d'Art d'Aix en Provence**, à elle seule **80.000 visiteurs**
Les autres sites du territoire des Bouches du Rhône n'ont pas été en reste, et parmi eux on ne peut manquer de citer :
Le Musée Départemental Arles Antique qui a accueilli **215.000 visiteurs**
Le Muséon Arlaten – *hors les murs* **25.000 visiteurs**
Et **le Château d'Avignon 30.000…**

Sans oublier les associations culturelles du territoire qui ont largement participé au succès de Marseille Provence 2013, et notamment La Compagnie Carabosse qui a réuni à Marseille et sur le territoire du département près de **500.000 spectateurs** pour ***La Folle Histoire des Arts de la Rue …***

Les 3èmes Rencontres Départementales du Sport

© J.P. Herbecq

Cette manifestation, qui a eu lieu le samedi 25 janvier 2014 en présence de **Laura FLESSEL** (dite « la guêpe », double championne française féminine olympique d'escrime), a réuni plus de 300 personnes. 2 thématiques étaient cette année mises à l'honneur : l'accès aux équipements sportifs et la place des femmes dans le monde sportif.
Ce jour là, en clôture d'ateliers de travail initiés pour formuler des préconisations sur les thématiques investies, le Conseil général s'est engagé sur plusieurs points :

- **l'accès aux infrastructures sportives :** organisation d'une concertation territoriale afin de permettre aux associations sportives de profiter hors temps scolaires, des équipements sportifs existants dans les collèges départementaux.
- **la parité et l'égalité :** soutien des projets associatifs innovants, médiatisation des initiatives, projets et manifestations valorisant la place des femmes dans le sport, actions au sein du centre sportif départemental de **Fontainieu** des initiatives dédiées aux femmes et jeunes filles issues des quartiers sensibles, et enfin création un réseau départemental sur cette problématique dont l'animation a été confiée au **CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)**.

Contact : Direction Jeunesse et Sports – Service des sports – Centre sportif départemental de Fontainieu 04 13 31 61 30

La Dématérialisation des dossiers de subvention

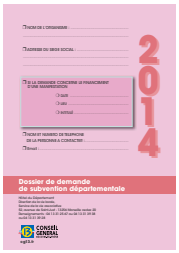

Mise en place début octobre, la plateforme de gestion des dossiers de subvention a rencontré un vif succès avec **8.000 dossiers « électroniques » déposés** *(soit 90% des demandes)*.
ATTENTION, « déposés sur la plateforme » ne signifie pas « instruits » !
En effet, les interventions « humaines » sont toujours indispensables d'abord pour **le contrôle de la conformité du dossier** par le Bureau des associations **puis** pour **l'examen du projet** par le service instructeur. Toutefois, chaque association ayant déposé un dossier dématérialisé a maintenant la possibilité de le **suivre en temps réel**. Il suffit pour cela de s'identifier sur la plateforme et de cliquer sur l'onglet « suivre mes dossiers »…

Les statuts...
adaptations, compléments, formalités

Adaptations

Souvent, au moment de sa création, une association adopte des statuts qui à l'usage s'avèrent inadaptés ou incomplets. **Les statuts doivent contenir les principes essentiels et permanents** de l'association et de son fonctionnement. Pour une remise à plat complète, vérifier :

- Le nom de l'association : est-il toujours adapté, explicite ?
- L'objet associatif : les buts, les activités et le territoire d'intervention de l'association ont-ils évolué ?
- Les instances - mode de désignation des dirigeants *(les procédures couvrent-elles toutes les situations : répartition des rôles, remplacements en cas de décès, démission, exclusion...),* adresse du siège social - ont-elles changé ?
- Les procédures de dissolution et de révision des statuts sont-elles bien définies ?

Enfin, ne pas hésiter à supprimer certaines dispositions figurant dans les statuts qui sont inutiles, ou qui en « figent » le fonctionnement : il vaut alors mieux les faire figurer ailleurs que dans les statuts *(dans le règlement intérieur par exemple...)*.

Compléments - *Le règlement intérieur*

Il a pour vocation de regrouper les aspects plus accessoires et évolutifs du fonctionnement de l'association *(rythme des réunions, mode de convocation...)* et permet davantage de souplesse pour les ajustements et modifications à venir.

Formalités

La modification des statuts est règlementée *(généralement en Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire - voir les conditions de mise en œuvre énoncées dans les statuts en cours de validité)* **et doit faire l'objet d'une déclaration dans les 3 mois** *(au greffe des associations en Préfecture ou sous-préfecture)* **sous peine de sanctions** civiles, pénales ou administratives.

La publication au Journal officiel des modifications peut être obligatoire ou facultative. Pour plus d'information concernant les obligations liées aux évolutions d'une association (mention au registre spécial, déclaration INSEE, publication au Journal Officiel...)
Consulter le site : http://vosdroits.service-public.fr/associations

Enfin, toute modification des statuts *(de même que les changements des membres en charge de l'administration de l'association)* devra être **signalée aux membres de l'association** ainsi qu'**aux différents partenaires** *(banque, collectivités locales, fédération d'affiliation...)*.

Pour en savoir plus :
Site www.cg13.fr - onglet « ASSOCIATIONS » rubrique « aides aux associations » : Fiches conseil pour les associations
Site www.associationmodeemploi.fr - Collection Les guides pratiques d'Association Mode d'Emploi : « Bien rédiger les statuts de votre association »
Site http://vosdroits.service-public.fr/associations

Compte rendu financier

Votre association a obtenu une subvention pour un projet spécifique en 2013 ?

La loi du 12 avril 2000 vous impose de rendre compte de l'utilisation de ces fonds publics sous forme de compte rendu financier. Le compte rendu financier a pour objet la **description des opérations comptables** qui attestent de la **conformité des dépenses** effectuées par rapport à l'objet de la subvention allouée. Il doit être envoyé **dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée**, soit **avant le 30 juin 2014** pour une subvention attribuée en 2013, et doit être accompagné d'un bilan quantitatif de l'action. **Chaque projet spécifique subventionné doit faire l'objet d'un compte rendu financier.**

Attention !

Cette année encore, ces documents devront être transmis par courrier postal ou éventuellement courrier électronique adressé au service subventionneur. En effet, ces justificatifs doivent compléter des dossiers subventionnés en 2013, donc non concernés par la dématérialisation.

Contact : 04 13 31 39 60

Formation des dirigeants bénévoles

Les prochaines sessions de formation destinée aux dirigeants bénévoles associatifs, du 1er semestre 2014 se dérouleront les 6, 13 et 19 mai ou encore les 3, 10 et 11 juin prochains. Vous trouverez tous les renseignements complémentaires sur le site : http://www.cg13.fr/associations/soutien-de-la-vie-associative/

Pour participer, n'hésitez pas, inscrivez-vous dès maintenant !!

Contact : 04 13 31 39 23

Formations-Actions développement durable (13 Eco

Le Projet associatif de votre association intègre des principes éco-responsables ?

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône peut vous accompagner techniquement avec 4 modules de formation pour la mise en œuvre des pratiques éco-responsables :

- **Module 1 : Mobiliser son équipe pour un développement durable**
- **Module 2 : L'éco-responsabilité de l'association dans l'organisation d'une manifestation**
- **Module 3 : Inscrire sa communication dans une démarche de développement durable**
- **Module 4 : Gestion éco-responsable des déchets et des achats dans son association**

Prochaines sessions :

Module 1

- Espace du Pays d'Aix - 8 rue château de l'horloge à 13090 Aix-en-Provence,

le **Jeudi 22 mai 2014** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Module 4

- Maison Départementale de la Jeunesse et des sports - 15 place de la Joliette à 13002 Marseille,

le **Mardi 6 mai 2014** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Ces formations sont proposées à titre gracieux. Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui sur le site du CG13 : http://www.cg13.fr/environnement/13-eco/la-plateforme-13-eco/formation-13eco /

Contact : 04 13 31 96 26

Informations pratiques

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE
cg13.fr

Conseil général des Bouches-du-Rhône
Direction de la vie locale - Service de la Vie Associative
Hôtel du département - 52, avenue de Saint-Just - 13256 Marseille cedex 20
Tél. 04 13 31 13 13 - www.cg13.fr

ISSN 2263-0643